

Procès-verbal de la 1^{ière} séance ordinaire du Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Verdun tenue le 2 novembre 2011 à Montréal

Étaient présents :

Edith Belley	Représentante des élèves
Jean-François Cloutier	Représentant des groupes sociocommunautaires
François Giguère	Représentant des groupes socio-économiques
Céline Godbout	Représentante des enseignants
Martin Hébert	Représentant des enseignants
Carole Laberge	Directrice
Jean-Guy Perras	Directeur adjoint
Sylvain Piché	Représentant des parents
Mathieu Rail	Représentant des élèves
Ian St-Onge	Représentant des groupes sociocommunautaires

Était absent : Rhéal Dudemaine Représentant des entreprises

Observatrice : Jeannine Leclair

1. Mot de bienvenue et tour de table

À l'ouverture de la séance, madame Carole Laberge remercie les membres de leur présence. Un tour de table est fait afin de permettre aux membres de faire connaissance.

- . Edith Belley : Élève en procédés infographiques au CFPV;
- . Jean-François Cloutier : coordonnateur d'ACTIVER (Accès travail pour personnes immigrantes à Verdun, Forum économique de Verdun);
- . François Giguère : directeur de centre de services spécialisés de l'Est de Montréal, Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale;
- . Céline Godbout : enseignante en coiffure au CFPV (premier mandat);
- . Martin Hébert : enseignant en mécanique automobile et chef de département;
- . Carole Laberge : directrice au CFPV;
- . Sylvain Piché : parent d'un élève en mécanique automobile, ancien membre d'un conseil d'établissement au secteur du secondaire (premier mandat);

. Ian St-Onge : Intervenant à Destination Travail, ancien élève de carrosserie au CFPV (premier mandat);

Jean-Guy Perras : directeur adjoint au CFPV;

Mathieu Rail : élève en mécanique automobile, membre du conseil étudiant (premier mandat).

Madame Laberge avise les membres qu'elle fera du recrutement afin d'avoir plus de participants au niveau du personnel du centre.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Martin Hébert propose l'adoption de l'ordre du jour, secondé par madame Céline Godbout. L'ordre du jour de la rencontre du 2 novembre 2011 est adopté.

3. Questions du public

Il n'y a pas de public.

4. Participation et règles de régie interne

Madame Laberge remet le document aux membres et en fait brièvement la lecture. Elle rappelle que le but premier du CFPV est la qualification des élèves.

Monsieur Cloutier considère que pour le bien-être des élèves, il est important d'intervenir en tant que conseil d'établissement. Il aimerait obtenir des comparatifs avec les autres centres.

Pour l'année scolaire 2011-2012, il est proposé par monsieur Jean-François Cloutier, secondé par monsieur François Giguère de retenir les services de madame Louise Turgeon, secrétaire de gestion, pour assurer les services de secrétariat du conseil d'établissement ainsi que les services de madame Debbie Lim, technicienne en administration, comme trésorière du conseil.

L'ordre du jour des rencontres devra être transmise aux membres aux moins 7 jours avant la rencontre.

À l'unanimité, il est décidé que les rencontres se tiendront à 16h30 et seront d'une durée de 2 heures.

En l'absence du président à une séance, les membres décideront le moment venu du remplacement de ce dernier.

5. Élections pour les différents postes

Monsieur Jean-François Cloutier propose monsieur François Giguère à la présidence du conseil d'établissement. Il est secondé par madame Edith Belley. Monsieur François Giguère accepte la présidence du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2011-2012.

6. Budget du conseil d'établissement

Le budget du conseil d'établissement est de 575\$. Il est décidé à l'unanimité de conserver la formule des années précédentes, soit d'avoir un goûter durant les séances.

7. Calendrier des rencontres

D'après la Loi sur l'Instruction Publique, le conseil d'établissement doit tenir un minimum de 5 rencontres.

Voici le calendrier des rencontres du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2011-2012 :

- . mercredi le 7 décembre 2011 à 16h30
- . mercredi le 14 mars 2012 à 16h30
- . mercredi le 11 avril 2012 à 16h30
- . mercredi le 6 juin 2012 à 16h30

Évidemment, si des rencontres supplémentaires s'avéraient nécessaires, les membres seraient consultés dans les plus brefs délais.

8. Suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 15 mars 2011

Point 4 : Les micro-ondes sont maintenant disponibles.

Madame Laberge informe les membres du conseil qu'un événement se tiendra au centre le 23 mai 2012 afin de souligner le travail des élèves. Pour l'occasion, un comité « Gala » a été mis sur place au centre.

Point 5 : Le résumé de la reddition de comptes sera remis à la prochaine rencontre.

Point 6 : Le plan de réussite est affiché au babillard des élèves, à l'entrée du centre.

Point 7 : Pour respecter la convention de gestion, il est important de mettre l'emphase sur la récupération et le tutorat. Monsieur Mathieu Rail s'interroge sur les élèves en difficulté. Madame Laberge explique que les élèves vivent des problèmes financiers, familiaux et d'organisation. Monsieur Ian St-Onge mentionne l'importance du sentiment d'appartenance au groupe. Madame Céline Godbout tente de régler le problème d'absentéisme des élèves par des rencontres individuelles.

Le conseil d'établissement se penchera plus sérieusement sur le suivi de la convention de gestion et du plan de réussite à la prochaine rencontre.

9. Mot de la direction

Monsieur Jean-Guy Perras nous informe que nous recevrons la visite des inspecteurs de la SST afin d'étudier notre plan d'action le 3 novembre prochain. Il est primordial que le plan d'action soit réalisé car les inspecteurs ont le pouvoir d'interdire l'usage de certains équipements en équipement motorisé si des anomalies se présentaient.

10. État des groupes

Madame Laberge nous fait part que deux départements ont de la difficulté à débiter les cours :

Mécanique de soir : cours reporté en janvier 2012

Esthétique de soir : cours reporté en janvier 2012

Nous avons dû obtenir une dérogation de la commission scolaire pour le cours de carrosserie de jour car le nombre d'élèves était insuffisant.

Nous offrirons sous peu des cours à temps partiel en coiffure et esthétique.

11. Travaux à venir et déménagement

Travaux :

Suite à l'accident survenu l'an dernier, le centre a instauré un plan d'action qui propose une circulation plus sécuritaire aux alentours du magasin. Les professionnels ont déjà été mandatés pour ce dossier.

Ce projet se divisera en plusieurs phases. Nous devrions voir la fin des travaux d'ici la fin juillet 2012. Durant la période des travaux, les cours aux élèves seront maintenus.

Une enveloppe de 250,000\$ nous est octroyée. Comme les surplus du centre dépassent les 250,000\$, nous n'aurons pas à toucher au MAO.

Déménagement :

L'ESMR se divise en deux pavillons, le pavillon Galt et le pavillon Rhéaume. L'école secondaire a l'intention de récupérer certains locaux du CFPV afin d'avoir un unique pavillon.

En décembre prochain, lors de la prochaine rencontre des commissaires, nous en saurons plus sur ce possible déménagement des départements de coiffure, d'esthétique et de procédés infographiques à l'édifice Galt. Évidemment, le tout devra se faire selon les règles de santé et sécurité. Advenant un déménagement, le centre de formation professionnelle restera un seul centre doté d'un pavillon. Notre plus grand défi sera le maintien des cours aux élèves.

12. Visite des Français

Des étudiants venant de Paris sont en visite au Québec afin d'effectuer un stage en « *signalétique* ». Nos enseignants de procédés infographiques ont eu comme tâche de leur trouver des endroits de stage.

13. Questions diverses

Monsieur Jean-François Cloutier se questionne sur les débuts du CFPV. Madame Louise Turgeon l'avise que des recherches ont déjà été faites auprès du service des archives de la CSMB, qui ne peut nous donner la date exacte de l'existence. D'après des recherches effectuées sur Internet, le centre aurait 20 ans en 2012.

14. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur François Giguère, secondé par monsieur Martin Hébert.

Signé et adopté à Montréal le _____

François Giguère
Président

Carole Laberge
Directrice